

Circulaire

Générale

colonial

Circulaire n° 6-90-1903 relative à l'interdiction de l'importation à Aden et à Périm des bœufs provenant de Djibouti et de Zeilah.

n° 6-90-1903

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 août 1903

Numéro JO
n° 89 du 15/08/1903

Date du numéro
15 août 1903

TEXTE INTÉGRAL

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances a l'honneur de porter à la connaissance de MM. les agents des compagnies de navigation et des commerçants de la ville de Djibouti que, suivant une circulaire des autorités anglaises, en date du 11 août courant, l'importation des bœufs à Aden et à Périm est de nouveau prohibée pour les provenances de Djibouti et de Zeilah, par suite de la peste bovine qui aurait été constatée dans la province de Harar.